

# **Lionel GERMAIN - Soutenance de thèse de doctorat en histoire du Moyen Âge, Université Paris-Saclay, 2 décembre 2022**

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les membres du jury,

j'ai le plaisir et l'honneur de soutenir devant vous ma thèse de doctorat en histoire du Moyen Âge, intitulée « La fabrique sociale du gouvernement : pragmatique et symbolique des écrits urbains dans le Rouergue médiévale (milieu du XII<sup>e</sup>-milieu du XIV<sup>e</sup> siècle) », réalisée au sein du laboratoire « Dynamiques patrimoniales et culturelles » de l'UVSQ – Paris-Saclay sous la direction de Pierre Chastang et de Judicaël Petrowiste (ICT, Université Paris-Cité). Je vous remercie d'avoir bien voulu examiner ce travail et d'être là aujourd'hui pour en discuter. Je remercie en particulier mes deux rapporteurs, qui ont d'ores et déjà formulé des remarques très intéressantes afin de nourrir la discussion.

\* \* \*

## **Parcours et choix du sujet de thèse**

Le choix de mon sujet de thèse s'est joué il y a longtemps, il y a une dizaine d'années déjà, quand j'étais en licence d'histoire et géographie à l'université Paris 7. En troisième année, déjà très intéressé par l'histoire médiévale et l'histoire urbaine, j'ai choisi le cours optionnel de Judicaël Petrowiste qui s'intitulait « Du bourg à la ville. Le fait urbain dans l'Occident médiéval, XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle », qui m'a passionné. Dans ce cadre, j'avais notamment réalisé un petit travail qui portait sur la mise en scène du pouvoir urbain du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, notamment à travers des extraits de cartulaire et des sceaux, qui m'avait tout autant passionné. C'est cet enseignement qui m'a convaincu de vouloir me lancer dans un master recherche, dont le thème et le directeur étaient tout trouvés.

Comme je voulais travailler sur des petites villes, que j'avais perçues comme peu connues, Judicaël Petrowiste m'a alors proposé de diriger un travail de recherche sur des livres d'ordonnances communales des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècle de deux petites villes du Rouergue, Najac et Villeneuve, qui sont effectivement devenus l'objet de mon mémoire de master. Dans un contexte de renouvellement historiographique sur la culture de l'écrit dans la ville médiévale, j'ai orienté mon travail vers la question de l'écrit statutaire comme moyen de faire la communauté politique. J'ai achevé et soutenu mon mémoire de master deux ans plus tard, en 2016, devant un jury composé de Didier Lett et de Pierre Chastang, avec qui j'échangeais véritablement pour la première fois. Notre discussion s'est notamment achevée sur le constat que le petit corpus sur lequel j'avais travaillé n'était que la partie

émergée d'un iceberg documentaire beaucoup plus grand, d'un problème historique beaucoup plus large, que j'avais pu entrevoir lors de mon travail sur les archives.

L'année suivante, en 2017, après avoir creusé la question et examiné plus précisément les inventaires d'archives disponibles, j'ai donc repris contact avec Pierre Chastang pour lui soumettre l'idée d'une recherche doctorale qui poursuivrait ce que j'avais entamé en master, cette fois en élargissant le cadre géographique à l'ensemble de la région du Rouergue (l'actuel département de l'Aveyron) et le corpus d'étude à l'ensemble des écrits produits, reçus et conservés par les gouvernements urbains médiévaux. Pierre Chastang, très enthousiaste à l'idée, m'a alors proposé de diriger, avec Judicaël Petrowiste, la thèse de doctorat que je soutiens devant vous aujourd'hui.

Afin d'introduire et d'ouvrir la discussion, je voudrais revenir dans les grandes lignes sur les enjeux scientifiques et sur les résultats de mon travail de recherche, et évoquer certains aspects méthodologiques et certaines difficultés particulières que j'ai rencontrées, ainsi que quelques perspectives ouvertes par ce travail de recherche.

\* \* \*

## **Enjeux historiographiques de la thèse**

Avec cette thèse, j'ai donc entrepris de faire une histoire du Rouergue urbain médiéval en m'intéressant à l'affirmation de communautés d'habitants en ville et à la construction de pouvoirs de type gouvernemental relativement autonomes au sein de ces communautés urbaines. C'est en particulier la place de l'écrit que j'ai voulu étudier, à la fois dans ses usages pratiques et dans ses portées symboliques. Les bornes chronologiques du sujet, du milieu du XII<sup>e</sup> au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, ont été définies comme on le verra selon des critères à la fois documentaires, historiques et historiographiques.

Ce sujet s'inscrit dans plusieurs champs de recherche actuels et profondément renouvelés ces dernières années :

- Un premier champ de recherche est bien sûr celui qui s'est structuré autour de la révolution de l'écrit des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, d'abord mise en évidence à la fin des années 1970 et qui est rapidement devenu un champ de recherche international très important. En France, depuis une dizaine d'années, il a notamment rejoint le champ de l'histoire urbaine, afin d'explorer l'articulation entre la révolution de l'écrit, l'essor urbain et l'affirmation politique des communautés d'habitants des villes.
- Ce champ de l'histoire urbaine est lui-même grandement renouvelé depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle, en lien notamment avec le développement de l'archéologie et des travaux d'histoire politique, juridique et économique qui ont précisé l'importance du monde urbain au cours du second Moyen Âge et la manière de gouverner la ville, notamment autour de la question des assemblées urbaines.

• Un troisième champ de recherche est celui sur la genèse de l'État moderne, très important depuis les années 1980 et 1990, et poursuivi ces vingt dernières années notamment en France avec de nombreux travaux sur le développement de la chancellerie et de la justice royales à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, puis celui de la fiscalité et des assemblées royales à partir du XIV<sup>e</sup> siècle. Dans cette genèse de l'État moderne, les sociétés urbaines apparaissant comme ayant joué un rôle important de relai et de soutien du pouvoir royal.

Avec mon travail de recherche, je me suis donc inscrit dans cette actualité scientifique, et j'ai voulu y contribuer en apportant un éclairage sur deux aspects en particulier qui demeurent mal connus. Le premier apport est d'ordre chronologique, puisqu'à ce jour la grande majorité des travaux de recherche sur les sociétés urbaines portent sur une période ultérieure à celle que j'ai étudiée, à partir du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. C'est une période pour laquelle les sources sont beaucoup plus nombreuses, mais c'est aussi une période qui laisse dans l'ombre, de fait, la lente construction de ces communautés, ou encore les premiers temps de la révolution de l'écrit et le début de l'affermissement du pouvoir royal.

Un deuxième apport concerne la dimension des villes : tandis que les grandes et moyennes villes de l'Occident médiéval ont été beaucoup étudiées, les petites villes ont moins attiré l'attention. Pourtant ces petites villes sont d'une grande importance dans l'Occident des derniers siècles du Moyen Âge, que ce soit en termes démographiques, économiques ou politiques. Travailler sur la région du Rouergue – dont les principaux centres urbains comptent quelques milliers d'habitants – était donc une opportunité d'apporter un éclairage sur le dense tissu des petites villes d'Occident, notamment pour y observer, en comparaison des plus grandes villes, les dynamiques sociales à l'œuvre, leurs rythmes et le degré de développement de la culture et des techniques gouvernementales. C'était aussi l'opportunité de regarder différemment, de plus loin, le processus d'affermissement de l'autorité royale.

Enfin, un troisième apport, davantage méthodologique, concerne l'échelle et la nature de l'espace étudié. Ce qui domine actuellement dans l'historiographie sont des études monographiques, des comparaisons entre des centres urbains assez éloignés, et des travaux sur des relations interurbaines assez fortement polarisées et hiérarchisées. De ce point de vue, le Rouergue offre un terrain de recherche assez neuf, puisqu'il permet de faire une étude comparée dans un espace de forte proximité, et donc de rechercher des logiques transversales et des circulations d'hommes et de pratiques inscrites dans cette proximité. Qui plus est, les villes mises en comparaison étant d'importance similaire, elles permettent d'observer un réseau faiblement hiérarchisé et polarisé, dans lequel les relations sont très horizontales.

\* \* \*

## **Constitution du corpus**

Pour constituer le corpus de sources de l'étude, j'ai d'abord recherché tous les manuscrits produits, reçus et conservés dans les archives communales du Rouergue jusqu'à la fin du Moyen Âge. Le choix des bornes chronologiques de l'étude a été conditionné par cette recherche en archives. La date de début de l'étude correspond au manuscrit le plus ancien qui subsiste à ma connaissance, daté du début des années 1140 ; tandis que la date de fin était une manière de ne pas élargir considérablement le corpus de sources et les problématiques à explorer, ce qui aurait supposé de me restreindre à l'étude d'une ou deux villes et donc de compromettre l'ambition de comparatisme de la thèse. Les huit villes étudiées ont été définies de la même manière, puisque ce sont toutes celles pour lesquelles il subsiste des manuscrits. Ceux-ci se trouvent essentiellement dans les dépôts d'archives locaux : aux archives départementales de l'Aveyron à Rodez, aux archives municipales de Millau et aux archives départementales du Tarn-et-Garonne à Montauban. On en trouve également quelques-uns à Paris, aux Archives nationales et au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

Au total, j'ai trouvé et intégré dans mon corpus plus d'une centaine de manuscrits originaux, de natures, de formes et de volumes très divers. J'ai ensuite complété ce corpus par quelques autres actes seigneuriaux et quelques copies postérieures de manuscrits aujourd'hui disparus, ainsi que par des inventaires anciens, réalisés entre le XV<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle, qui décrivent de façon plus ou moins exhaustive et détaillée des archives communales qui étaient alors considérablement moins dégradées qu'aujourd'hui. J'ai donc abouti, en quelque sorte, à un double corpus constitué d'une part d'environ 150 manuscrits conservés, originaux ou plus rarement copiés, et d'autre part d'environ 2 600 manuscrits presque tous disparus aujourd'hui mais qui sont attestés au cours de la période étudiée.

\* \* \*

## **Difficultés particulières**

Une première difficulté de mon travail a été d'appréhender ce vaste corpus de sources, et de définir des outils méthodologiques pour l'interpréter. Il faut préciser que presque tous les manuscrits sont inédits, et que les objectifs de la thèse supposaient de toute façon un travail au plus près des originaux. En effet, comme j'ai entrepris de faire une histoire sociale et politique de l'écrit à travers ses usages, cela impliquait de m'intéresser à l'ensemble des modalités de leur confection et de leur utilisation. Pour exploiter ces manuscrits originaux dans tous leurs aspects, j'ai donc dû poursuivre des apprentissages auxiliaires que j'avais commencés pendant mes années de master : la paléographie, la codicologie et la lecture de la langue vernaculaire – l'occitan ici, qui est beaucoup plus fréquemment employé que le latin dans les actes produits par les consulats.

Ensuite, la difficulté sans doute majeure du travail a été de trouver une solution à l'ambition même de la thèse, qui était de faire une étude comparée des huit communautés urbaines retenues. Pour cela, il a fallu trouver une manière d'articuler les particularités et les généralités ; autrement dit, de ne pas tomber dans le piège d'une collection de monographies déconnectées les unes des autres, ni dans celui d'une seule recherche de généralités qui simplifierait la réalité en occultant l'histoire particulière de chaque ville. Pour la même raison, il a fallu définir une méthodologie pour exploiter et mettre en comparaison des sources qui sont à la fois nombreuses et inégalement réparties entre les villes.

Enfin, pour terminer sur les difficultés particulières de ces cinq années de thèse, je ne peux pas ne pas évoquer la crise sanitaire que nous avons traversée et toutes les contraintes qu'elle a entraînées pour le travail des enseignants-chercheurs, en particulier en 2020 et 2021. J'ai eu la chance d'avoir achevé la constitution de mon corpus de sources quand cette crise a éclaté, à peu de choses près, ce qui fait que j'ai très peu souffert de la fermeture des archives, mais celle des bibliothèques m'a bien sûr ralenti dans mon travail bibliographique. Et là où j'ai eu un peu moins de chance, c'est que j'ai attrapé le Covid au début de l'épidémie, ce qui a fortement affecté mon efficacité au travail pendant deux ou trois mois.

\* \* \*

## **Résultats et perspectives**

Pour terminer cette introduction, je vais présenter en quelques mots les résultats de mon travail et évoquer quelques perspectives de recherche. Avant de poursuivre, je voudrais rappeler que l'ambition n'était pas tant de faire une histoire de l'écrit en tant que tel que, véritablement, une histoire sociale et politique de l'écrit dans ses pratiques. S'il y a eu un important travail de codicologie, de paléographie et d'analyse des manuscrits, ce n'était donc pas un résultat en soi, c'était une manière d'interroger les dynamiques sociales sous-jacentes. Ce travail d'archéologie documentaire, je ne l'ai donc volontairement présenté que de façon synthétique dans la thèse. J'ai présenté celle-ci en trois grandes parties ; deux parties chronologiques qui encadrent une partie thématique centrale.

\*

### ***L'affirmation et l'institutionnalisation des communautés***

La première partie concerne la période du milieu du XII<sup>e</sup> à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, qui est celle de la progressive affirmation des communautés urbaines en Rouergue puis de l'émergence des gouvernements consulaires. J'ai mis en évidence le fait que la naissance des consulats urbains s'étale de façon très asynchrone sur près d'un siècle, au gré des rapports avec les pouvoirs seigneuriaux et de circonstances particulières. Cet étalement chronologique contraste fortement avec la mutation documentaire de ces consulats qui

est au contraire très synchrone, se produisant dans toutes les villes au cours de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Cette mutation documentaire se traduit par une scripturalité de gouvernement qui devient active et permanente, ce qui se manifeste notamment par l'apparition des notaires publics de la ville et par le développement des archives communales et des registres de gouvernement. La synchronie de ce phénomène m'a interrogé, et j'ai proposé d'y voir une conséquence d'un affermissement des pouvoirs seigneuriaux à partir du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, qui développent eux-mêmes une administration par l'écrit – notamment les Capétiens, qui dominent désormais le Rouergue – tout en exigeant davantage de participation financière des villes, ce qui accélère le développement d'une fiscalité communale régulière qui s'appuie sur l'écrit.

En ce qui concerne cette genèse des gouvernements consulaires, il faut insister sur la rareté des sources disponibles : environ 2% seulement des sources du corpus d'étude ont été produits au cours de cette période. Cela implique de les interpréter avec prudence, et de les croiser avec un faisceau d'indices indirects et finalement assez ténus eux aussi. Pour des recherches futures, d'autres pistes seraient certainement à explorer pour apporter de nouveaux éclairages, comme celle du droit coutumier et de la culture notariale des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, ou encore celle de l'affirmation de nouvelles élites roturières en lien avec le dynamisme économique et démographique de cette période.

\*

### ***Gouverner par l'écrit***

Ensuite, dans la partie thématique centrale de la thèse, intitulée « Gouverner par l'écrit », je me suis dans un premier temps intéressé à la prise de décision gouvernementale. Comme dans le reste de l'Occident urbain, on observe en Rouergue un décalage entre un idéal du bien commun, qui suppose que toute décision publique soit issue d'un consensus communautaire, et la réalité de l'exercice du gouvernement communal qui implique de moins en moins d'habitants. Ce phénomène s'imbrique dans des pratiques de l'écrit qui visent d'une part à entretenir cet idéal du bien commun et à l'associer aux décisions consulaires, et d'autre part à permettre aux habitants de la ville – ou du moins à la notabilité urbaine – de surveiller l'exercice du pouvoir. On assiste notamment au développement des « livres de consulat » par lesquels les gouvernants rendent compte chaque année de leur administration.

Je me suis ensuite intéressé aux deux prérogatives publiques majeures de ces gouvernements consulaires, qui sont d'une part de participer à la définition de la norme en vigueur dans la ville, avec notamment des enjeux de préservation de la cohésion sociale, de protection de l'espace public et de défense des intérêts des habitants ; et d'autre part de constituer des finances publiques, essentiellement par la levée régulière d'un impôt communal, pour effectuer des dépenses pour et au nom de la communauté d'habitants. Des pratiques de l'écrit complexes jouent un rôle fondamental dans l'exercice de ces deux prérogatives publiques. Concrètement, c'est notamment ce qui permet de fixer la norme, de renforcer sa performativité et d'en construire un corpus ; de tenir les comptes au

quotidien et d'apporter une garantie sur la durée aux créanciers du consulat ; ou encore de définir une assiette fiscale. En même temps, l'écrit contribue fortement à légitimer ces prérogatives publiques, aussi bien vis-à-vis des habitants que des pouvoirs seigneuriaux, puisqu'il constitue une démonstration matérielle permanente de leur bon exercice.

Enfin, je suis sorti des murs des villes pour les observer dans leur réseau politique, constitué de relations verticales avec les pouvoirs seigneuriaux qui les dominent, et de relations horizontales avec les autres consulats, des petits seigneurs locaux et des communautés religieuses. Il ressort de l'enquête que ces réseaux, animés par quantité d'hommes et d'écrits en circulation, sont denses et complexes, et que les consulats y sont très actifs et pragmatiques pour entretenir leurs relations et servir au mieux leurs intérêts.

Sur cette vaste problématique de l'exercice du gouvernement, une piste intéressante pour de futures recherches serait de s'interroger plus en profondeur sur l'origine, la réception et l'adaptation locale de modèles normatifs de gouvernement, au-delà des grands traits généraux qui ont été abordés (l'idéal du bien commun, la délibération ou encore la fabrique du consensus). Mais de ce point de vue les sources directes me paraissent assez difficiles à interpréter en l'état, il faudrait sans doute élargir le corpus et définir des méthodes d'analyse qui permettrait de déceler ces modèles normatifs.

\*

### ***Reconfigurations sociopolitiques et pérennisation des consulats***

Enfin, dans la troisième et dernière partie de ma thèse, je me suis intéressé à une séquence chronologique particulière, celle de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, au cours de laquelle les consulats se pérennisent dans un contexte d'importantes reconfigurations sociopolitiques. Ces reconfigurations résultent de circonstances communes à l'ensemble du Midi urbain. Il s'agit d'une part du net affermissement de l'autorité royale, face à laquelle les consulats doivent défendre leur existence, leurs libertés et leurs intérêts en s'appuyant largement sur l'écrit dans toutes ses formes. D'autre part, les villes sont traversées de tensions intestines entre les oligarchies communales et ce que les sources appellent les « populaires », groupements difficiles à délimiter qui semblent réunir la petite notabilité urbaine et les gens du commun. Ces tensions s'inscrivent dans la durée et se judiciairisent, aboutissant à l'intervention d'arbitres extérieurs et à l'écriture de statuts de réforme qui visent globalement à restaurer la cohésion sociale, à encadrer davantage l'exercice du gouvernement consulaire et à réduire la mainmise des oligarchies communales sur ce dernier. C'est dans ce contexte que sont confectionnés les premiers cartulaires urbains du Rouergue, qui apparaissent comme de véritables monuments documentaires de la pérennisation des consulats. J'ai identifié deux moments d'écriture : le tournant du XIV<sup>e</sup> siècle, où les cartulaires apparaissent surtout orientés vers la défense des libertés ; et les années 1330-1340 où ils deviennent plus complexes, poursuivant cette défense des libertés mais œuvrant en même temps au retour à la cohésion sociale au sein des villes. Derrière ce schéma, il faut toutefois insister sur la grande diversité du contenu

de ces cartulaires, qui se comprend à la lumière de l'histoire particulière de chaque ville, ainsi que sur leur portée qui reste difficile à mesurer.

En ce qui concerne l'affermissement du pouvoir royal dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, j'ai voulu le traiter « par le bas » pour en mesurer les effets concrets à l'échelle des villes et comprendre le positionnement et la marge d'action des communautés urbaines. Il y aurait certainement à étudier plus en profondeur l'évolution des rapports entre les villes et le pouvoir royal en déplaçant la focale sur ce dernier, sur le renforcement de sa juridiction et sur ce qu'il attend désormais des consulats en termes de participation politique et financière.

\* \* \*

## **Conclusion**

Aux termes de ce travail, j'espère avoir apporté une contribution utile aux recherches sur la révolution de l'écrit, sur les sociétés urbaines et sur leur place dans la genèse de l'État moderne. Le Rouergue donne un exemple de petites villes dans lesquelles des communautés d'habitants se sont affirmées et ont construit des institutions gouvernementales faisant preuve d'une agentivité et d'une sophistication scripturaire importantes, même si elles n'égalent pas celles plus grands centres urbains de ce point de vue.

Tout n'a sans doute pas été dit et exploré dans le seul cadre de ce travail, tant les sources sont riches et nombreuses pour ces petits consulats. Mais il y aurait surtout à élargir la comparaison pour savoir dans quelle mesure ils reflètent une réalité plus large en Occident, et pour préciser les échelles spatiales dans lesquels ils s'inscrivent.

Je vous remercie pour votre attention, et j'attends avec impatience vos commentaires et vos questions.